

Gouvernement du Québec

Décret 727-2010, 25 août 2010

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27), sur recommandation de la ministre du Travail, le gouvernement peut, par décret, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de cet article prévoit notamment qu'un tel décret entre en vigueur le jour où il est pris et a effet jusqu'au dépôt d'une convention collective ou de ce qui en tient lieu;

ATTENDU QUE des municipalités, des établissements et des entreprises mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourrait avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Travail

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QUE toute nouvelle association, accréditée à compter de l'entrée en vigueur du présent décret à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par une des associations mentionnées à l'annexe, soit soumise à la même obligation.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

ANNEXE

1. Des municipalités

Municipalité de Denholm

Union des employés
des industries diverses
et connexes à la
construction,
Teamsters, Local 1791
(FTQ)
AM-2000-7447

Ville d'Hudson

Union des employés (es)
de la ville d'Hudson
AM-1002-2827

Municipalité de
Lac-Supérieur

Syndicat canadien de
la fonction publique,
section locale 4868
(FTQ)
AM-2000-8840

Municipalité de Lorrainville

Syndicat canadien de
la fonction publique,
section locale 5012
(FTQ)
AM-2001-1755

Ville de Malartic

Syndicat canadien de
la fonction publique,
section locale 335
(FTQ)
AM-1000-9679

Ville de Marieville

Syndicat des employés
(es) cols bleus de
Marieville (CSN)
AM-2001-1723

Village de Price

Syndicat des travailleuses
et travailleurs de la
Municipalité de Price
(CSN)
AQ-2001-1740

Ville de Roberval

Syndicat canadien de
la fonction publique,
section locale 2678
(FTQ)
AQ-1003-3369

Municipalité de paroisse de
Saint-Denis-de-Brompton

Syndicat des travailleuses
– euses de la corporation
municipale de Saint-
Denis-de-Brompton
(CSN)
AM-1002-2585

Municipalité de
Saint-Zotique

Regroupement des
employés de la
municipalité de
Saint-Zotique
AM-1001-0251

Ville de Val-d'Or

Syndicat canadien de
la fonction publique,
section locale 128
(FTQ)
AM-1005-4508

2. Des établissements

Centre d'hébergement et de soins de longue durée du Château-sur-le-Lac-Sainte-Genève inc.	Syndicat des salariés de Château-sur-le-Lac AM-1002-1805	Pavillon Marguerite de Champlain	Syndicat des employées du Pavillon Marguerite de Champlain (CSN) AM-1002-6670
Coopérative de travail du Pavillon de Beauharnois	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la coop de travail du Pavillon Beauharnois (CSN) AM-1002-6259	Placements Cambridge inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement du Grand Montréal (CSN) AM-2001-1670
Corporation Demeure au Cœur de Marie	Teamsters, Conférence des communications graphiques, section locale 555M (FTQ) AQ-2001-1757	Prodimax inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-8162
CSH Villa Val des Arbres inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement du Grand Montréal (CSN) AM-2000-7911	Résidence L'Éden à Chomedey inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-8975
Gestion Senna inc. Seigneurerie du Jasmin	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-1004-8243	Villa Chicoutimi inc.	Union des employés et employées de service, section locale 800 (FTQ) AQ-2000-2542
Le Wellesley inc.	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, TUAC, local 500 (FTQ) AM-2000-4381	Villa Port-Cartier inc.	Syndicat des métallos, section locale 7065 (FTQ) AQ-2001-1732
Les Gestions Vallières et Pelletier inc. Les Terrasses de la Fonderie	Syndicat régional des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement de Drummondville (CSN) AM-2001-1752	9120-8736 Québec inc. Manoir de la Rivière	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-2001-1686
Les Jardins du Haut-Saint-Laurent (1990) enr.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-1004-1415	3. Des entreprises de transport terrestre à itinéraire asservi tels un chemin de fer et un métro, et une entreprise de transport par autobus ou par bateau	
		Autobus Messier (Chibougamau) inc.	Syndicat des Métallos, section locale 8996 (FTQ) AQ-1003-5338
		Limocar de la Vallée enr. Division de 2755-4609 Québec inc.	Teamsters Québec, local 106 (FTQ) AM-2001-1447

4. Des entreprises d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage		Vézeau et Frères inc. Les ambulances Ville-Marie	Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec, section locale 592 (FTQ) AM-2001-1137
BFI Canada inc.	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501, (FTQ) AM-2001-1665	Vézeau et Frères inc. Les ambulances Matagami	Fédération des paramédics et des employés-es des services préhospitaliers du Québec AM-2001-1105
Clean Harbors Mercier inc.	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), section locale 700 (FTQ) AM-2000-0944	Vézeau et Frères inc. Les ambulances Amos 592	Syndicat des paramédics de l'Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec (CSN) AM-2001-1149
Gestion des déchets Malex inc.	Union des employés et employées de service, section locale 800 (FTQ) AM-2000-7954	Vézeau et Frères inc. Les ambulances du Cuivre	Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec, section locale 592 (FTQ) AM-2001-1025
Sanimax aci inc.	Syndicat des travailleurs (euses) de Alex Couture (CSN) AQ-1003-4014	54209	
Services industriels Newalta	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 700 (FTQ) AM-2000-9320		
5. Des entreprises de services ambulanciers			
Les ambulances Radisson inc. (9103-5832 Québec inc.)	Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec, section locale 592 (FTQ) AQ-2001-1132		
Les entreprises Luc Saint-Amour inc.	Fédération des paramédics et des employés-es des services préhospitaliers du Québec AM-2001-1108		